



NEGOLAND

À vous de jouer ! Construisez votre commune idéale et expérimentez la démocratie locale

Dossier pédagogique

SORALIA

Mouvement féministe et solidaire



Coordination et suivi de production : Florence Vierendeel.

Éditrice responsable : Noémie Van Erps, Place Saint-Jean 1-2, 1000 Bruxelles.

Année d'édition : 2025.

Soralia ASBL - RPM Bruxelles Numéro d'entreprise : 0418 827 588

Préambule

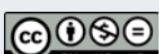
Ce dossier pédagogique accompagne un outil d'éducation permanente dont l'objectif est d'expérimenter collectivement la mise en place d'une gouvernance participative en imaginant et construisant ensemble une commune imaginaire mais réaliste.

Ce dossier pédagogique est à destination des professionnel·le·s du secteur socioculturel pour mener des animations auprès d'un public adulte sans distinction de genre, d'âge, d'origine, etc.

Merci aux animatrices·teurs **Soralia** qui ont œuvré à la création et à la relecture de cet outil pédagogique : Sarah De Baets, Samira Bouguerra, Géraldine Dujardin, Patricia Seront, Carole Bank, Clarisse André Portela, Elodie Fricot, Margot Buisseret et Matteo Stiens. Merci également à Fanny Colard, Stéphanie Jassogne et Noémie Van Erps.



L'ensemble de cet outil pédagogique (dossier pédagogique et supports de jeux) peuvent être téléchargés gratuitement sur www.soralia.be



Sous licence Creative Commons



À propos de nous

Soralia est un mouvement féministe, de gauche, laïque et progressiste, actif dans le domaine de la santé et de la citoyenneté. Regroupant 9 régionales et plus de 100 comités locaux et groupes à projets, nous organisons de nombreuses activités d'éducation permanente sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Notre action peut se traduire en trois mots-clés : **l'information, la sensibilisation et la mobilisation**. Notre Mouvement puise sa force dans la proximité et dans les projets collectifs. Dans chacune des régionales, des animations et des actions de terrain sont organisées toute l'année autour de quatre thématiques : santé, familles laïques et égalitaires, participation à l'espace public et déconstruction des rôles sociaux. Pour contribuer à cette dynamique, le service Études de **Soralia** est chargé de produire des contenus vulgarisés sur des sujets relatifs aux quatre axes thématiques précités. Ces productions viennent soutenir, en amont comme en aval, le travail des équipes de terrain. En outre, par le biais d'interpellations et de mandats, **Soralia** porte ses constats et revendications auprès du monde politique et de différents organismes publics. Notre Mouvement fait également partie du réseau associatif de la mutualité Solidaris au sein duquel nous défendons la Sécurité sociale et l'accès aux soins de santé pour toutes et tous.



Toutes nos productions (analyses, études, outils pédagogiques, magazines, communiqués de presse etc.) sont disponibles gratuitement sur notre site : www.soralia.be.

Table des matières

Introduction : Pourquoi cet outil pédagogique ?	6
Chapitre 1: Objectifs	9
Objectif général.....	9
Objectifs spécifiques	9
Chapitre 2 : Description de l'outil	12
Composition de l'outil/matériel	12
Public cible	14
Taille du groupe et nombre d'animatrices-teurs	14
Durée de l'animation	14
Chapitre 3 : Présentation de l'animation .	16
Déroulement de l'animation.....	16
Pistes d'actions et de réflexions	20
Chapitre 4 : Contenus théoriques pour accompagner l'animation.....	22
La composition et le fonctionnement d'une commune.....	22
Les missions d'une commune	25
Les niveaux de pouvoir et leurs compétences	28
Les partis politiques, les valeurs et les coalitions	31
Quelques enjeux politiques	33
Chapitre 5 : Ressources	37
Annexe : La grille d'observation	42



Introduction : Pourquoi cet outil pédagogique ?

Aujourd’hui plus que jamais, la démocratie et la participation citoyenne sont mises à l’épreuve. Dans un contexte où la méfiance envers les institutions s’accentue, où les inégalités augmentent et où les urgences climatiques, économiques et sociales appellent des décisions collectives fortes, il est essentiel de donner à chacun·e les moyens de comprendre, d’expérimenter et de s’approprier les mécanismes de la vie publique.

Or, la gouvernance locale est souvent perçue comme lointaine ou complexe, alors même qu’elle constitue le niveau de pouvoir le plus proche des citoyen·ne·s. La commune, avec ses missions variées – de la gestion des écoles et des espaces verts à l’organisation de la solidarité – est un terrain privilégié pour exercer la citoyenneté et réfléchir au vivre-ensemble.

C’est dans cette perspective que **Négoland** (négo = négocier, land = pays en anglais) a été conçu. Cet outil ludique et pédagogique propose d’imaginer et de construire collectivement une commune

fictive, mais réaliste. À travers le jeu, les participant·e·s sont amené·e·s à débattre, négocier, prendre des décisions, expérimenter la coopération et les compromis, tout en découvrant les contraintes, responsabilités et enjeux qui structurent la gestion communale.

En plus d'apporter des connaissances sur le fonctionnement démocratique, **Négoland** stimule l'esprit critique, encourage l'expression de chacun·e et valorise la diversité des points de vue. Il permet de rendre visible les tensions entre idéaux individuels et décisions collectives, entre besoins immédiats et valeurs partagées.

Cet outil se veut une réponse aux défis de notre temps : renforcer la participation citoyenne, lutter contre les replis identitaires, promouvoir l'inclusion et la solidarité, et donner à toutes et tous la possibilité de se sentir actrices et acteurs de la société.

En offrant un espace de jeu et de réflexion, il contribue à former des citoyen·ne·s engagé·e·s et en mesure d'imaginer ensemble des alternatives démocratiques.



Élections



Chapitre 1

Objectifs

Objectif général

Cet outil pédagogique a pour objectif de permettre aux participant·e·s d'expérimenter collectivement la mise en place d'une gouvernance¹ participative en imaginant et construisant ensemble une commune imaginaire mais réaliste. Ce processus met en lumière la/les tensions entre les idéaux individuels et collectifs, entre les décisions concrètes et les valeurs partagées. Il s'agit donc bien d'une mise en situation fictive qui ne prétend pas rendre compte de l'ensemble de la complexité de la réalité mais d'en vivre certains aspects.

Objectifs spécifiques

Favoriser la coopération et la prise de décision collective : encourager les échanges, les négociations et les compromis dans un cadre ludique, où chacun·e doit défendre ses idées tout en tenant compte des limites imposées (ressources, espace, obligations légales) ;

Encourager la réflexion sur les priorités et les valeurs citoyennes : amener les participant·e·s à s'interroger sur ce qu'est la commune « idéale » et sur quels critères sociaux, économiques, écologiques, culturels, etc. reposent leurs choix ;

Expérimenter la gestion d'une commune et de son territoire, avec les limites et difficultés que cela implique : confronter les participant·e·s à la nécessité de conciliation entre des besoins parfois concurrents, en tenant compte des contraintes et opportunités. Quelles sont les priorités dans cette commune ? Qu'est-ce qui est essentiel et non essentiel ? Qu'est-ce qui est un « plus » ? ;

¹ Un ensemble de décisions, de règles et de pratiques visant à assurer le fonctionnement optimal d'une organisation, ainsi que les organes structurels chargés de formuler ces décisions, règles et pratiques, de les mettre en œuvre et d'en assurer le contrôle.

Développer une posture réflexive sur les dynamiques de groupe : le rôle des observatrices-teurs est d'analyser les processus de communication, d'influence, d'écoute et de leadership à l'œuvre dans une prise de décision collective ;

Encourager l'expression individuelle et l'analyse collective : à travers la restitution, les ressentis, les analyses et les retours d'observation, inviter chacun·e à mettre en mots son expérience, à comprendre les réactions individuelle et collective (réactions du groupe dans son ensemble), à tirer des enseignements de cet exercice dans la vie réelle.



**Engagez-vous,
enragez-vous**

JulesÉlection
citoyenne

genre

Chapitre 2

CULTURE

Description de l'outil

L'outil prend la forme d'une bâche avec des rues et trois éléments dessinés : une forêt, un lac et un site archéologique. L'objectif est de construire, sur ce plateau, différentes infrastructures pour développer une commune idéale mais réaliste. Le groupe, limité dans le nombre de constructions réalisables, devra donc prendre des décisions collectives sur base de compromis.

Composition de l'outil/matériel

- 1 bâche
- 130 briques
- 80 briques blanches (constructions publiques)
- 40 briques vertes (constructions privées)
- 10 briques mauves (concepts/décor : banc public, fontaine, etc.)
- 20 maisons
- 8 étiquettes cartonnées (à poser sur une brique blanche, ce sont les 8 missions obligatoires d'une commune) :
 - Administration communale
 - Lieu de culte
 - Ecole primaire
 - Cimetière
 - CPAS
 - Logement public
 - Poste de police
 - Service des travaux publics
- 30 ardoises vierges (sur lesquelles écrire les infrastructures sélectionnées par le groupe)
- 1 feutre effaçable + chiffon
- 1 grille d'observation (en annexe de ce livret)
- 1 dossier pédagogique
- 1 fiche cartonnée A5 avec une liste des infrastructures (voir détail ci contre) :

Église	Maison de quartier
Temple	Maison maternelle
Mosquée	Salle de spectacle
Synagogue	Bibliothèque
Maison de la laïcité	Ludothèque
Maison du peuple	Musée
Maison de jeunes	Prison
École secondaire	Justice de Paix
École technique	Palais de justice
École professionnelle	Maison de justice
CEFA (Centre de formation et d'éducation en alternance)	Parking
École supérieure	Rue piétonne
Université	Parc
École des beaux-arts	Radio/TV locale
Académie de musique	Centre de tri des déchets
Université du 3° âge	Gare de trains ou de bus
École de promotion sociale	Aéroport
Centre de formation socioprofessionnelle	Logement adapté aux PMR
Maison de l'emploi	Service accueil d'urgence
Centre PMS (Psycho-médicosocial)	Service accueil/aide toxicomanie
Crèche	Agence de mutualité
Accueil parascolaire	Centrale de services à domicile
Service de prévention santé	Régie de quartier
Banque alimentaire	Consultation ONE
Maison de repos	Centre de planning familial
Clinique/hôpital	Club sportif
Centre de santé mentale	Stade sportif
Maison médicale	Piscine
Centre d'alphabétisation	Centre sportif
Maison culturelle	Maison de l'environnement
Service d'aide à la jeunesse	Guichet énergie
Local de réunion	Service de surendettement
Maison des associations	Bulles à verre
Caserne des pompiers	Hall d'exposition
Protection civile	Maison du tourisme
Centre culturel	Centre de vacances

Public cible

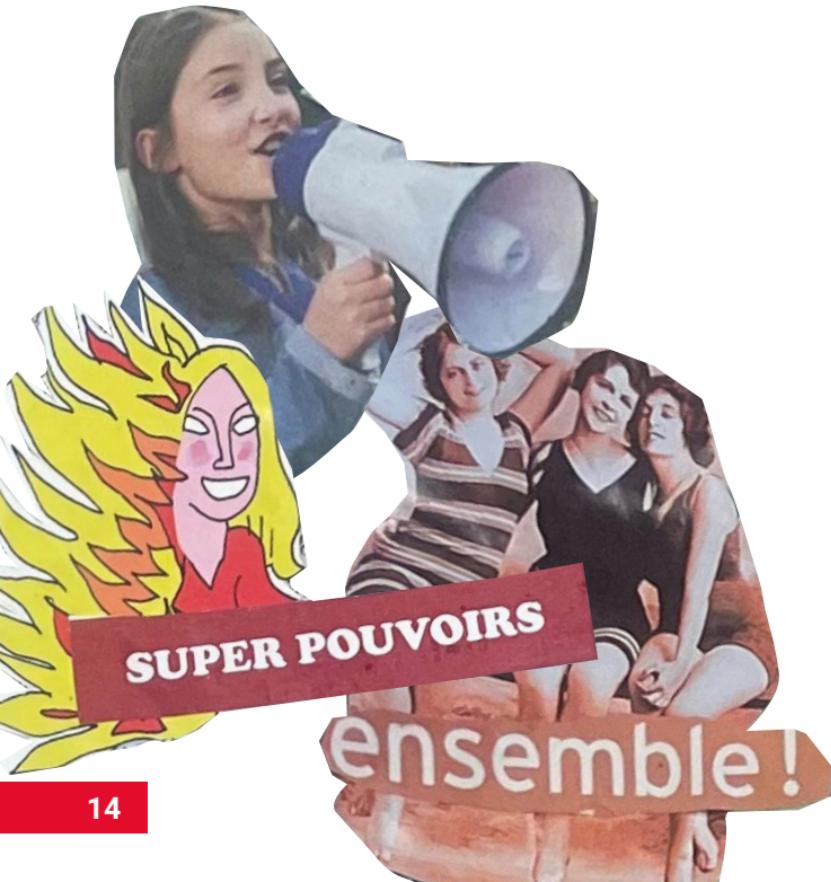
Le jeu est destiné à un public adulte sans distinction de genre, d'âge, d'origine, etc.

Taille du groupe et nombre d'animatrices·teurs

Le groupe idéal sera constitué de 8 à 15 personnes. Pour gérer l'animation et encadrer les échanges, nous conseillons la présence d'une à deux animatrice·teur(s).

Durée de l'animation

L'animation a une durée totale de 3 heures. Cette tranche horaire permet d'accueillir le groupe, d'expliquer les consignes, de réaliser l'animation, d'évaluer et de conclure.



Chapitre 3

Présentation de l'animation

Déroulement de l'animation

ÉTAPE 1 (20 min) : Introduire l'animation en rappelant quelques règles indispensables pour créer un espace de parole sécurisant et bienveillant pour que chacun·e puisse s'exprimer. Voici quelques exemples :

- Respecter les participant·e·s, quelles que soient leurs opinions ou leurs idées. Les comportements agressifs, discriminatoires ou irrespectueux ne sont pas tolérés ;
- Prendre conscience du temps de parole de chacun·e, donner à chacun·e l'opportunité de s'exprimer, éviter de monopoliser la parole ;
- Favoriser l'écoute active des participant·e·s ;
- Ne pas juger hâtivement afin de créer un environnement où chaque personne peut partager ses réflexions et questionnements. Autrement dit, il n'y a pas de jugement posé sur ce qu'il sera dit au cours de l'animation, il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises propositions car l'un des objectifs principaux est d'exprimer et d'écouter les ressentis et les perceptions de chaque participant·e ;
- Assurer la confidentialité : tout ce qui est partagé pendant l'animation est considéré comme confidentiel, sauf indication contraire ;
- Etc.

Ne pas hésiter à proposer un tour de table original pour se présenter et/ou à réaliser un brise-glace pour détendre l'atmosphère et créer un climat de confiance entre les participant·e·s.

ÉTAPE 2 (10 min) : Après avoir clarifié le cadre de la rencontre, exposé les objectifs de l'animation et s'être présenté·e·s, déterminer qui, dans le groupe, va adopter le rôle de conseillière·ier communal·e ou d'observatrice·eur.

Une variante du jeu est d'attribuer des rôles plus spécifiques à chaque·e, à l'image d'un vrai collège communal. En voici la répartition :

- **Un·e bourgmestre**
- **Un·e président·e de CPAS**
- En fonction du nombre de participant·e·s, **des échevin·e·s** peuvent être désigné·e·s. Voici une proposition de répartition des compétences :
 - Échevin·e Propreté, Espace public
 - Échevin·e Commerces & Entreprises, emploi
 - Échevin·e Sports, Festivités locales et Folklore, Gestion des salles
 - Échevin·e Affaires sociales (Politique des Aîné·e·s, Associations, Plan de Cohésion sociale, Égalité des Chances, Politique de la personne handicapée)
 - Échevin·e Logement et Citoyenneté (État-Civil – Population – Cimetières)
 - Échevin·e Urbanisme, Environnement & Transition écologique, Energie, Nouvelles Technologies
 - Échevin·e Centres récréatifs aérés & Jeunesse, Famille & Petite Enfance
 - Échevin·e Tourisme & Promotion de la Ville (Défense du patrimoine culturel local et historique, Relations internationales et marchés de ville)
 - Échevin·e Cultes & Laïcité, Patrimoine
 - Échevin·e Culture, Musées, Santé
 - Échevin·e Agriculture, Bien-être animal
 - Échevin·e Enseignement, Académie & Activités extrascolaires

Si le groupe est plus petit, les compétences peuvent être regroupées. Pour faciliter l'attribution, vous pouvez procéder à un tirage au sort. Chaque échevin·e doit se concentrer sur ses compétences tout au long du jeu.

ÉTAPE 3 (1h) : Pour les conseillères·iers communales·aux (ou échevin·e·s selon la version choisie) : vous venez d'être élu·e conseillère·ier communal·e, votre mission est de construire, d'aménager votre commune. Votre commune doit tendre vers l'idéal tout en étant réaliste. Votre commune est de taille moyenne ; on la traverse à pied en +/- 40 minutes.

- Votre commune est représentée par une bâche (dont des rues et 3 emplacements déjà déterminés : un lac, une forêt et un site archéologique).
- Vous disposez de moyens symbolisés par :
 - **80 briques blanches** pour les infrastructures publiques (ex : une école) ;
 - **40 briques vertes** pour les infrastructures privées (ex : un magasin)
 - **10 briques mauves** pour les éléments de « décor » (ex : banc public, fontaine, etc.)
- Vous disposez également de 8 étiquettes cartonnées, à poser sur une brique blanche, ce sont les 8 missions obligatoires d'une commune, que vous devez obligatoirement disposer sur le plateau.
- Toute autre infrastructure de base doit compter au minimum 3 briques (donc, plus elle a de l'importance, plus elle aura de briques). Tout élément de décor doit compter au minimum une brique.
- À l'aide des petits cartons vierges, nommez chaque structure que vous décidez collectivement de construire et attribuez-lui un nombre de briques (au minimum 3 pour une infrastructure privée ou publique, au minimum une pour un élément de décor).

- Vous avez 1 heure pour construire votre commune. Au-delà de ce temps, aucune structure ne pourra être ajoutée !!
- **Consigne à donner après 30 minutes de jeu :** chaque personne reçoit une maison qui symbolise leur domicile ; chacun·e installe son domicile dans la commune.

ÉTAPE 3 BIS (1h) : Pour les observatrices·teurs : l'objectif est de retracer chronologiquement et dans les grandes lignes le fil du débat ; noter les moments-clefs (négociations, décisions, coups de gueule, silences, etc.). Elles·ils seront attentives·ifs aux valeurs mobilisées, d'une façon démocratique ou autoritaire. Par après, cela permettra au groupe d'analyser les différents types d'interventions, leurs effets sur le débat et les participant·e·s, et d'identifier des types de stratégies de négociation (à reproduire ou non).



Attention : l'objectif n'est pas de retranscrire tout le débat ni de tracer un profil psychologique des participant·e·s ou de juger (les arguments, le résultat, la ville, les participant·e·s). En aucun cas, l'observatrice·teur n'intervient dans le déroulement.

ÉTAPE 4 (10 min) : Après une heure de jeu, une personne est désignée comme porte-parole et a pour mission de présenter la ville et les infrastructures installées (si la répartition s'est basée sur la composition d'un collège communal, il peut s'agir de la·du bourgmestre).

ÉTAPE 5 (15 min) : Les observatrices·teurs communiquent leur analyse à l'ensemble du groupe.

ÉTAPE 6 (45 min) : Chacun·e exprime ses ressentis : ce qui a bien fonctionné, ce qui a été une source de frustration ou au contraire de satisfaction, ce qu'elles·ils ont appris, etc. L'animatrice·teur modère les échanges et en profite pour partager ses observations et des informations plus théoriques et techniques (à retrouver dans le chapitre 4).

ÉTAPE 7 (15 min) : C'est le moment de conclure, d'évaluer la séance et d'aborder, si l'animatrice·teur le souhaite, des pistes d'action et de réflexion pour la suite (à retrouver dans le point suivant).

Pistes d'actions et de réflexions

Lorsque l'animation est terminée, plusieurs pistes d'actions peuvent être réfléchies avec les participant·e·s pour approfondir la thématique et/ou les encourager à agir en tant citoyen·ne·s. Voici quelques idées :

- Participer à un conseil communal ;
- Rencontrer les élue·e·s locales·aux pour leur poser des questions et échanger sur leurs rôles et leurs projets ;
- Réaliser une formation sur la prise de paroles et/ou l'apprentissage de l'argumentation pour défendre son point de vue ;
- S'impliquer dans un comité de quartier (ou en créer un) ;
- Rejoindre un conseil consultatif communal (jeunesse, ainé·e·s, égalité des chances, etc.) ;
- Lister des associations locales et s'y impliquer selon les intérêts et les envies ;
- Organiser une action citoyenne locale (nettoyage de quartier, fête des voisin·e·s, potager collectif, etc.) ;
- Proposer une motion citoyenne ou pétition au conseil communal (droit reconnu dans plusieurs communes) ;
- Visiter le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou le Parlement wallon/bruxellois pour comprendre les niveaux de pouvoir au-delà de la commune ;
- Etc.

e!

CHAN

LA COMMUNAUTÉ



Chapitre 4



Contenus théoriques pour accompagner l'animation



La composition et le fonctionnement d'une commune

La commune est composée de différent·e·s actrices·teurs et de différents organes.

LES ACTRICES·TEURS:

Un·e bourgmestre

En Wallonie, c'est celle ou celui qui a obtenu le plus de voix de préférences sur la liste politique qui a le plus d'élue·e·s au sein de la coalition de majorité. En cas d'égalité de voix sur une même liste, l'ordre de la liste prévaut. À Bruxelles, les partis négocient non seulement les alliances pour les coalitions (là où aucune majorité absolue ne se dégage), mais ils choisissent également la·le bourgmestre. Celle·celui-ci ne doit pas nécessairement être la·le candidat·e la·le plus populaire de sa liste ou de la commune.

Elle·il détient le pouvoir exécutif et est chargé·e de faire appliquer les lois, les décrets, les ordonnances, les règlements et les arrêtés des autorités supérieures (l'État fédéral, les Régions, les Communautés et Provinces), d'assurer l'ordre public, la sécurité et la tranquillité dans la commune. Elle·il remplit en outre les fonctions d'officière·ier de l'État civil. Elle·il préside le Collège communal et parfois peut présider le Conseil communal.

Des échevin·e·s (minimum 2 et maximum 10)

Elles·ils sont élue·e·s par le Conseil communal en son sein pour un mandat de 6 ans. Les échevin·e·s sont désigné·e·s par et parmi les

conseillères·iers communales·aux, à la majorité absolue (la moitié du Conseil + 1 voix). Il s'agit d'une élection au second degré, c'est-à-dire qu'elles·ils ne sont pas directement élue·e·s par les électrices·teurs mais par leurs représentant·e·s, les conseillères·iers communales·aux. Le nombre de conseillères·iers et le nombre d'échevin·e·s se calcule en fonction du nombre de personnes habitant la commune. Les échevinats (les compétences des échevin·e·s) varient donc également selon les communes, elles·ils ne sont pas figé·e·s. Il n'y a aucune différence entre le premier, deuxième ou troisième échevin·e, sauf en cas d'empêchement de la·du bourgmestre. Si la·le bourgmestre n'a pas désigné un·e échevin·e particulière·ier pour la·le remplacer, le rôle sera assuré, par défaut, par la·le 1ère·er échevin·e. Si celle·celui-ci est également empêché·e, elle·il sera remplacé·e par la·le deuxième et ainsi de suite.

Un·e directrice·teur général·e

C'est la·le directrice·teur de l'administration communale. Elle·il accompagne l'autorité communale car elle·il est garant·e de la légalité dans une commune.

Un·e directrice·teur financière·ier

Elle·il s'occupe de la comptabilité et de la gestion financière de la commune. Elle·il est garant·e de la légalité des documents financiers de la commune et effectue des contrôles financiers.

Des conseillères·iers communales·aux (entre 7 et 55)

Élections directes par les citoyen·ne·s de la commune pour 6 ans. Leur nombre varie selon le nombre d'habitant·e·s de la commune. Le personnel communal, les enseignant·e·s communales·aux, la·le directrice·teur général·e, la·le directrice·teur financière·ier, les pompières·iers professionnel·le·s, les policières·iers ne peuvent pas être conseillères·iers communales·aux. Le mandat de conseillère·ier peut prendre fin avant son terme en cas de décès, démission ou déchéance pour différentes raisons.

Un·e président·e de CPAS

Le CPAS (Centre public d'action sociale) est une institution juridiquement distincte de la commune. Il en constitue le bras droit pour ce qui relève de l'aide sociale. La·le président·e du CPAS est un·e membre du Collège communal (mais n'est pas un·e échevin·e). Elle·il est désigné·e pour cette fonction dans le pacte de majorité. Elle·il dispose d'une voix délibérative, excepté lorsqu'il s'agit des missions de tutelle du Collège sur les décisions du Conseil de l'action sociale.

LES ORGANES :

Le Conseil communal

C'est l'organe du pouvoir législatif communal. On y vote les règlements, les ordonnances de police pour assurer l'ordre public ou encore le budget et les comptes. Les séances du Conseil communal sont publiques, excepté lorsqu'il est directement question de personnes (huit clos). Pour pouvoir délibérer valablement, au moins la moitié des conseillères·iers doit être présente. Pour passer, une proposition doit obtenir la majorité absolue (moitié +1) des votes valablement exprimés.

Le Collège communal

C'est l'organe du pouvoir exécutif communal. Il est composé des échevin·e·s, du·de la président·e du CPAS, de la·du directrice·teur général·e administrative·if et de la·du bourgmestre. Son rôle est de mettre en œuvre les décisions du Conseil communal. En Wallonie, maximum $\frac{2}{3}$ des membres sont du même sexe. Les séances du Conseil se déroulent toujours à huis clos. Pour des raisons pratiques, les échevin·e·s se répartissent la direction des différents services communaux mais délibèrent de manière collective et sont tou·te·s responsables des décisions et des actes posés par le Collège communal. Les attributions de chacun·e sont définies

en fonction du nombre d'échevin·e·s, de leurs compétences et affinités respectives, des missions à effectuer, etc. Chaque commune organise cette répartition comme elle l'entend.

L'administration communale

Elle est composée d'agent·e·s qui remplissent des missions de service public (service travaux, service urbanisme, état civil, service environnement, policières·iers communales·aux, etc.). On y retrouve également la·le directrice·teur général·e et la·le directrice·teur financière·ier, deux rôles qui sont définis par la loi communale.

Les missions d'une commune :

LES DIFFÉRENTS RÔLES D'UNE COMMUNE SONT :

L'investissement

Les pouvoirs locaux sont les premiers investisseurs publics du pays. Ils créent, entretiennent et mettent à disposition des citoyen·ne·s et des entreprises des équipements et des services (voirie, sécurité, maison de repos, gestion des déchets, gestion des espaces naturels, réseaux de transport d'électricité/d'eau/d'égouttage, etc.).

L'ordre public

La commune doit maintenir ou restaurer l'ordre public (propreté, salubrité, sûreté et tranquillité). Exemple : lutter contre le bruit, l'insalubrité des logements, etc.

La propreté et salubrité publiques

La commune a l'obligation de veiller à la propreté publique. Réalisation de l'égouttage des agglomérations, distribution d'eau potable, gestion des déchets, etc. (via les intercommunales par exemple).

L'État civil

Les pouvoirs locaux ont l'obligation de gestion de l'État civil : tenir le registre de la population et des personnes étrangères, délivrer les cartes d'identité et les passeports, etc. La commune s'occupe de la vie des citoyen·ne·s de leur naissance jusqu'à leur décès en passant par leurs mariages, leurs changements d'adresse, etc.

Le cadre de vie : aménagement du territoire, logement, environnement, énergie

La commune doit protéger le cadre de vie des citoyen·ne·s. Elle le fait notamment en octroyant des permis d'urbanisme, en mettant en place le plan local du logement, en prenant en charge la gestion des déchets, etc.

L'enfance

La commune est le pouvoir organisateur de l'enseignement officiel fondamental (maternel et primaire). Elle coordonne également les crèches communales et l'accueil de la petite enfance.

Le bien-être des citoyen·ne·s

La commune veille au bien-être physique et affectif de ses citoyen·ne·s via plusieurs lieux :

- Sport : piscines, hall sportif, etc.
- Culture : centres culturels, musées, manifestations folkloriques, etc.
- Médico-social : maisons de repos, hôpitaux, etc.

La gestion des routes et de la mobilité

La commune doit veiller à l'entretien des voiries communales et établir des plans communaux de mobilité.



VILLE



Les infrastructures obligatoires dans une commune sont :

- Une maison communale/un hôtel de ville
- Un CPAS
- Un poste de police
- Un service travaux
- Une école primaire
- Un lieu de culte
- Des logements publics
- Un cimetière

Sources : <https://www.uvcw.be/focus/>



Les niveaux de pouvoir et leurs compétences

En Belgique, le pouvoir est réparti entre plusieurs niveaux, chacun exerçant des responsabilités distinctes. Le pays est un État fédéral, ce qui signifie que le pouvoir politique est partagé entre un gouvernement central (fédéral) et plusieurs entités fédérées (par exemple, les régions). Ces entités disposent chacune d'une autonomie garantie par la Constitution : elles ont leurs propres institutions (un parlement pour le législatif et un gouvernement pour l'exécutif) et leurs propres compétences, qu'elles exercent sans dépendre du pouvoir central. Chacun de ces niveaux est donc autonome dans certains domaines, mais tous interagissent et sont parfois superposés. C'est le cas, par exemple, de la compétence « droits des femmes » qui concerne chaque niveau de pouvoir, et qui nécessite de la concertation, de la collaboration entre les différentes instances afin d'adopter des plans transversaux cohérents et coordonnés.

Les 5 niveaux de pouvoir en Belgique et leurs compétences :

L'État fédéral, qui s'occupe des questions qui concernent tout le pays : la justice, la défense, les finances, la Sécurité sociale, les affaires étrangères, certains pans de la santé publique, etc.

Les Communautés (française, flamande et germanophone), qui sont surtout liées à la langue et à la culture : elles gèrent l'enseignement, les médias dans la langue concernée, l'aide à la jeunesse, la formation, les questions culturelles. Elles s'adressent aux citoyen·ne·s selon la langue ou la culture.

Les Régions (wallonne, flamande et de Bruxelles-Capitale), qui gouvernent le territoire : ce qui touche à l'aménagement du territoire, l'environnement, les transports, le logement, l'énergie, l'emploi, etc. Elles prennent les décisions qui s'appliquent dans leur zone géographique.

Les Provinces (10 au total, comme le Hainaut, le Brabant flamand, etc.) qui, elles, s'occupent de ce qu'on appelle « l'intérêt provincial » : par exemple, certaines infrastructures locales, la coordination de secours ou la protection civile, certaines écoles secondaires non obligatoires, des tâches en matière de culture, de tourisme, ou encore de routes provinciales. Elles ne sont pas complètement indépendantes : elles sont sous la tutelle des autorités régionales ou communautaires selon les compétences.

Les Communes (au nombre de 565 au 1^{er} janvier 2025), qui est le niveau de pouvoir le plus proche des citoyen·ne·s. Elles traitent ce qui relève de « l'intérêt communal », comme on l'a vu précédemment : l'état civil, la tenue des registres de population, l'entretien des voiries, le logement local, les services publics de proximité, la sécurité locale, etc. Elles ont une large marge d'initiative, mais aussi des obligations imposées par les autorités supérieures.

Il n'existe pas de hiérarchie stricte entre les niveaux fédéral, communautaire et régional : chacun est compétent dans ses matières propres. En revanche, les Provinces et les Communes sont soumises à la tutelle des niveaux supérieurs, ce qui les place dans une position subordonnée.

Au niveau juridique, cette organisation s'inscrit dans une hiérarchie des normes : au sommet se trouvent la Constitution et les traités internationaux, qui priment sur toutes les autres normes. Viennent ensuite les lois, les ordonnances et les décrets édictées par les parlements compétents (fédéral, communautaire ou régional), suivies par les arrêtés royaux/ministériels (qui servent à appliquer/exécuter les lois, les ordonnances et les décrets). Enfin, les règlements provinciaux et communaux doivent respecter toutes les normes supérieures. Ainsi, chaque norme inférieure ne peut contredire une norme supérieure, garantissant la cohérence juridique à tous les niveaux de pouvoir.

Au-delà des 5 niveaux de pouvoir propres à la Belgique, notre pays fait aussi partie de l'**Union européenne** (UE). Les institutions européennes (Commission, Parlement, Conseil de l'UE, Cour de justice, etc.) adoptent des directives, règlements et décisions qui s'imposent aux États membres. Le droit européen prime sur le droit national : la Belgique doit donc adapter ses lois, décrets et règlements pour respecter ses engagements européens, ce qui influence directement l'action de tous les niveaux de pouvoir, du fédéral aux communes.

Les partis politiques, les valeurs et les coalitions

Un parti politique est une organisation qui rassemble des citoyen·ne·s partageant des idées et des projets communs pour la société, et qui souhaite exercer le pouvoir politique, notamment en participant aux élections. Celui-ci reflète aussi un ensemble de valeurs qui guident ses choix et ses priorités. Une valeur est une croyance ou un principe considéré comme important·e, qui guide les comportements et les décisions d'une personne, d'une organisation ou d'une société. Citons par exemple : la liberté, la solidarité, la sécurité ou encore la justice. Les valeurs peuvent évoluer selon les sujets, le contexte et les expériences personnelles.

Les partis politiques se distinguent souvent par les valeurs qu'ils défendent et cherchent à promouvoir dans la société. Généralement, ceux-ci se situent sur un axe gauche-droite et progressif-conservateur. La gauche met l'accent sur l'égalité, la redistribution, la protection sociale et les droits collectifs tandis que la droite privilégie la liberté individuelle, la responsabilité personnelle, l'économie de marché et la sécurité. Le progressisme, lui, favorise le changement et l'adaptation des règles pour améliorer la société tandis que le conservatisme défend les traditions et cherche à préserver l'ordre social établi.



En Belgique, le paysage politique est divisé selon les communautés linguistiques (francophone et néerlandophone). Voici une liste des principaux partis :

Le PS (francophone) et **Vooruit** (néerlandophone) – couleur rouge, idéologie socialiste, orientée vers la justice sociale et l'égalité ;

Le MR (francophone) et **l'Open VLD** (néerlandophone) – couleur bleue, idéologie libérale, orientée vers la liberté individuelle et l'économie de marché ;

Ecolo (francophone) et **Groen** (néerlandophone) – couleur verte, idéologie écologiste et progressiste ;

Le PTB/PVDA (francophone et néerlandophone) – couleur rouge foncé, idéologie de gauche radicale ;

Les Engagés (francophone) et le **CD&V** (néerlandophone) – couleur orange, idéologie chrétienne-démocrate, souvent centrée sur les valeurs familiales ;

La N-VA (néerlandophone) – couleur jaune, idéologie nationaliste et libérale ;

Le Vlaams Belang (néerlandophone) – couleur bleu foncé, idéologie nationaliste et conservatrice d'extrême droite.



Dans le système proportionnel belge (où chaque parti obtient un nombre de sièges proportionnel au nombre de voix qu'il a obtenu lors des élections), aucun parti politique n'obtient généralement la majorité absolue des sièges au parlement. Cela rend la formation de coalitions indispensable : les partis doivent négocier pour gouverner ensemble, partager les responsabilités et adopter des compromis sur les politiques publiques. Les coalitions permettent ainsi de représenter plus largement la diversité des opinions et d'assurer la stabilité politique.

Quelques enjeux politiques

La défense de la démocratie et la participation citoyenne

En Belgique, le pouvoir politique est détenu par le peuple, et donc les citoyen·ne·s, égales·aux devant la loi. Plus précisément, les citoyen·ne·s élisent des représentant·e·s qui prennent les décisions politiques en leur nom en élaborant et votant des lois. Ce système est celui de la démocratie représentative et il implique un certain nombre de principes fondamentaux : la mise en place d'élections libres, la séparation des pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire) ou encore le respect de droits fondamentaux.

Dans ce cadre, voter est essentiel parce que cela permet de jouer son rôle de citoyen·ne, de faire entendre sa voix (c'est un droit qui doit normalement être garanti à toutes et tous dans une démocratie !) et d'assurer le caractère représentatif de nos parlements. Cet acte est d'autant plus important que les personnes élues auront un impact direct sur le quotidien de chaque citoyen·ne.



Mais la démocratie ne se limite pas aux élections. Elle se vit aussi tous les jours, à travers le débat, la diversité d'opinions (mais dans le respect obligatoire de chacun·e), le dialogue, le contrôle des élu·e·s, le vivre ensemble ou encore la militance. C'est aussi le rôle des corps intermédiaires (associations, mutualités, syndicats), et plus précisément celui de l'éducation permanente, d'assurer de telles missions. En effet, celle-ci vise à donner aux citoyen·ne·s les moyens de comprendre le monde qui les entoure, de développer un esprit critique et de participer activement à la vie collective, en luttant contre les inégalités qui peuvent limiter la participation citoyenne.

Pourtant indispensable au bon fonctionnement d'une démocratie, l'éducation permanente est de plus en plus remise en question, notamment par des mouvements populistes et/ou d'extrême droite, qui s'attaquent à nos libertés fondamentales. Ces idées menacent directement notre démocratie en prônant, par exemple, l'affaiblissement des contre-pouvoirs, la privatisation de la presse ou encore la limitation du droit de protester. Elles portent également atteinte aux droits des publics dits vulnérables, tels que les femmes, les personnes LGBTQIA+ ou encore les personnes en situation de migration. Face à ces discours qui divisent, nous devons donc rester vigilant·e·s et nous mobiliser pour continuer à prôner des valeurs de solidarité, de respect, d'inclusion et de dignité.

La représentation des femmes et des minorités

En Belgique, les femmes et les minorités restent trop souvent sous-représentées dans les parlements et les postes de décision. Cette inégalité n'est pas seulement injuste : elle affaiblit la démocratie. Car tout le monde doit avoir le même droit à la parole et à la représentation. C'est aussi un enjeu en matière de mise à l'agenda de certaines thématiques et de relais des réalis-

tés des personnes discriminées. Il est donc essentiel de garantir une place aux femmes et aux minorités dans nos instances et de lutter activement contre les obstacles (stéréotypes de genre, violences sexistes, entre-soi masculin au sein des partis, etc.) qui les empêchent d'accéder au monde politique ou les poussent à s'en retirer.

L'intégration d'une lecture de genre dans toutes les politiques publiques

Deux outils permettent d'y parvenir : le gendermainstreaming, qui consiste à intégrer systématiquement la dimension de genre dans toutes les décisions et actions politiques, et le genderbudgeting, qui analyse l'impact spécifique des budgets publics sur les femmes et les hommes afin de corriger les inégalités. En Belgique, ces outils sont reconnus légalement et s'appuient sur des textes fédéraux et régionaux, ainsi que sur des directives européennes. Ceux-ci ne sont donc pas optionnels : ils sont indispensables pour construire une société équitable et inclusive, qui s'attaque au patriarcat et aux discriminations.



Chapitre 5



Ressources

ASBL – Lutte contre l'extrême droite (campagne, animations, etc.) :
www.lacible.be

Fiches-outils : www.uvcw.be/publications/61

Outils et ressources : www.cultures-sante.be

Educ'arte (vidéo) sur la démocratie participative : educ.arte.tv/thematic/la-democratie-participative-les-citoyens-a-l-honneur

Fiches-outils : www.uvcw.be/publications/61

Système politique belge, vocabulaire et enjeux politiques :

www.crisp.be

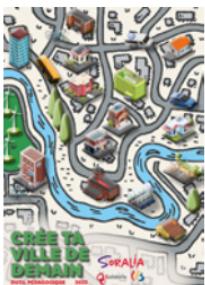
PUBLICATIONS :

BRANDELEER Céline, « Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes », *Pour la solidarité*, 2014, <https://pourlasolidarite.eu/publication/le-budget-participatif-un-outil-de-citoyennete-active-au-service-des-communes/>.

VIERENDEEL Florence, « Comment réenchanter notre démocratie ? », *Analyse Soralia*, 2023, <https://www.soralia.be/accueil/analyse-2023-comment-reenchanter-notre-democratie/>.

VIERENDEEL Florence, « Femmes et politique : quels enjeux ? », *Analyse Soralia*, 2024, <https://www.soralia.be/accueil/analyse-2024-femmes-et-politique-quels-enjeux/>.

NOS OUTILS PÉDAGOGIQUES ET MODULES D'ANIMATION :



Crée ta ville de demain

Un jeu collaboratif sous forme de cartographie vierge à compléter en équipe pour construire la ville idéale de demain. Les participant·e·s devront prendre des décisions ensemble pour que la ville soit la plus inclusive possible (pour les personnes âgées, enfants, etc.) et en considérant les enjeux environnementaux (logement, aménagement de l'espace public, tri des déchets, transports, etc.). Chaque équipe a en plus des objectifs différents à atteindre. Cet outil est **disponible gratuitement** sur notre site internet www.soralia.be

À la rencontre de la sororité au Maroc. Portraits de militant·e·s par Soralia et Solsoc

Une exposition en 12 roll up, un photolangage, un livret d'information et un dossier pédagogique composent cet outil. L'expo présente les témoignages de femmes marocaines, recueillis sur place par une délégation de Soralia et Solsoc. Les thèmes abordés sont variés : économie sociale et solidaire, place des femmes en politique ou dans l'espace public, métiers genrés ou encore sororité. Cet outil est **disponible gratuitement** sur notre site internet www.soralia.be



100 ans de lutte pour les droits des femmes au travers des actions des FPS

Cet outil prend la forme d'une ligne du temps déployée en 12 roll up au total. 10 de ces 12 roll up représentent chacun une décennie de l'histoire des droits des femmes en Belgique, en articu-

lation avec les luttes menées par les FPS/Soralia à ces mêmes périodes. L'outil bouscule le mythe de l'égalité acquise qui rendrait le combat féministe aujourd'hui inutile. Cet outil est **disponible gratuitement** sur notre site internet www.soralia.be

Individualisation des droits sociaux : l'affaire de toutes et tous !

L'individualisation des droits ? Derrière ce terme complexe se cache une solution pour une Sécurité sociale plus inclusive, égalitaire et féministe.



Composé de 10 cartes de jeu illustrées, l'outil est accessible, drôle et ludique tout en apportant des pistes de réflexions pour stimuler les échanges avec le public. Cet outil est **disponible gratuitement** sur notre site internet www.soralia.be



Familial Pursuit

Jeu de plateau coopératif pour aborder les politiques familiales et les droits des familles (congé parental, accueil extrascolaire, etc.). Le fil rouge du jeu : un personnage malfaisant prend les rênes de Solidar'Land et entreprend de réduire au maximum les dépenses publiques de ce monde imaginaire. Les droits des 8 familles du jeu sont alors menacés. Unissons-nous pour relever des défis et contrer ces mesures anti-solidaires ! Cet outil est **disponible gratuitement** sur notre site internet www.soralia.be

Voter, c'est décider !

Au départ d'un jeu de déconstruction des idées préconçues sur la politique, les participant·e·s appréhendent les enjeux individuels et collectifs d'une élection dans un état démocratique. Le



public sera aussi sensibilisé à l'enjeu d'égalité femmes/hommes. Pour **organiser une animation**, contactez la régionale Soralia de votre choix via notre site internet www.soralia.be



Prendre sa santé en main

La Mutualité, plus qu'un service ? Des médicaments moins chers ? Ticket modérateur, DMG, BIM, AC, AO & Co ? Mon médecin est-il conventionné ? L'animation permet de devenir actrice·teur de sa propre santé grâce à la compréhension du système de santé en Belgique tout en faisant réfléchir sur l'accès aux soins de santé. Pour **organiser une animation**, contactez la régionale Soralia de votre choix via notre site internet www.soralia.be

Briques à job

À partir d'un jeu en équipe suscitant le débat, l'animation propose de prendre conscience et de déconstruire les stéréotypes en matière d'emploi avec une approche genrée. Pour **organiser une animation**, contactez la régionale Soralia de votre choix via notre site internet www.soralia.be





Ces collages ont été réalisés par le groupe de travail « citoyenneté » de **Soralia** dans le cadre de la création de ce carnet pédagogique

Annexe : la grille d'observation

Cette grille d'observation est à photocopier ou à retranscrire sur une feuille en reprenant les 4 colonnes et les questions associées.

Quand ? À quel moment ?	Quoi ? Qu'est-ce qui se passe ?

Valeurs mobilisées (*)	Commentaires

- (*) Egalité de droit, tolérance, liberté d'expression, liberté individuelle, respect, coopération, solidarité, droit à la différence, intérêt collectif, droits humains, laïcité, respect des toutes les minorités, sécurité, mixité, libre circulation des personnes, responsabilité, travail, mérite, citoyenneté, préservation de la nature, etc.

SORALIA

Mouvement féministe et solidaire



Cet outil pédagogique est valorisé dans le cadre de la reconnaissance du Mouvement Soralia en éducation permanente (Axe 3 – 2025).

